



recycler
réduire
réutiliser
responsabiliser



EcolInfo

LA REGLEMENTATION

ANGD MATHRICE
Novembre 2009

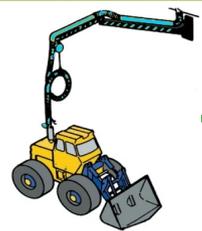
Eric Drezet
Violaine Louvet

Site web : <http://www.ecoinfo.cnrs.fr>



EcolInfo

recycler
réutiliser
réduire
responsabiliser



Extraction



Transport matière première



Fabrication



Transport produit fini



Achat



Utilisation



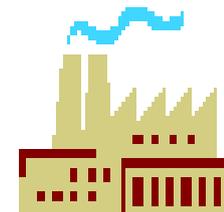
Déchets

- Directives RoHS
- Directive batteries
- Directives EuP
- Règlement REACH

- Stratégie nationale de développement durable
- Code des marchés publics

- Directive DEEE
- Directive batteries

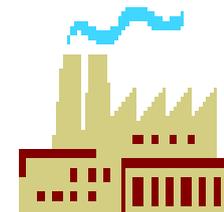




Directive RoHS : Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005

- Vise à **limiter l'emploi de substances dangereuses** dans la limite de 0,1% pour :
 - Le **plomb**
 - Le **mercure**
 - Le **chrome hexavalent**
 - Les **retardateurs de flamme polybromobiphényles (PBB) et polybromobiphényléthers (PBDE)**
- Dans la limite de 0,01% pour :
 - Le **cadmium**

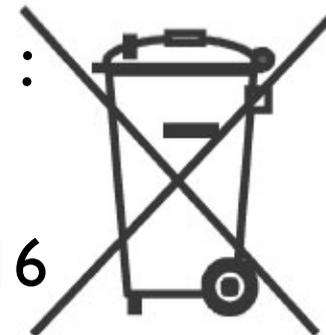




Directive batteries : Décret n°2009-

1139 du 22 septembre 2009

- Vise à **limiter l'emploi de substances dangereuses** :
 - **Mercur** : 0,0005% du poids de la pile maximum
 - **Cadmium** : 0,002% du poids de la pile maximum
- Fixe des objectifs en **matière de recyclage** :
 - Reprise **gratuite et sans condition**
 - **Taux de collecte** : 25% en 2012, 45% en 2016
 - 65% de **recyclage minimum** pour les piles plomb-acide
 - 75% de **recyclage minimum** pour les piles nickel-cadmium
 - 50% de **recyclage minimum** pour les autres piles



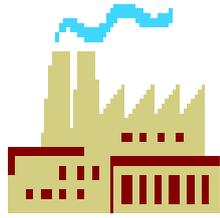


Directive EuP

- Directive 2005/32/CE du 6 juillet 2005 qui fixe des exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits consommateurs d'énergie (non encore transcrite en droit français)



- vise à obliger les fabricants et les importateurs à prendre en compte les aspects environnementaux pour leurs produits tout au long du cycle de vie
- à évaluer des solutions de conception alternatives dans le but d'améliorer les performances environnementales des produits

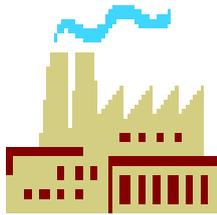


1^{ère} **mesure d'exécution** de la Directive EuP (12/2008) :

réduire de 75% la consommation d'énergie des équipements électriques **en mode veille** d'ici 2020



- Dès 2010, la consommation d'énergie des produits en mode veille devra être **inférieure à 1 ou 2 Watts**
- A partir de 2013, ces valeurs seront **réduites à 0.5 Watt et 1 Watt**, ce qui est proche des valeurs mesurées sur les **meilleures technologies actuellement disponibles**, produits éco-conçus

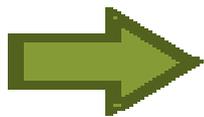


Règlement REACH (enRégistrement,

Evaluation et Autorisation des substances

CHimiques) n° 1907 / 2006 du 18 décembre 2006

- Il incombe aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval de veiller à fabriquer, mettre sur le marché ou utiliser des substances qui n'ont pas d'effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement



Principe de précaution





Stratégie nationale de développement

durable au niveau des achats publics, adoptée en 2003

(révisée en 2006) :

- L'état doit être exemplaire
- Objectifs concrets et quantifiables en matière d'éco-responsabilité
- Indicateurs de suivi



Code des marchés publics : démarche

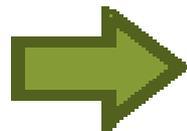
d'éco-responsabilité (1^{er} août 2006)

- dans la détermination des besoins à satisfaire
- dans les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre



Des aides pour les achats publics durables :

- **Site gouvernemental** dédié à l'éco-responsabilité :
<http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr/>
- **Groupe permanent d'étude des marchés « développement durable, environnement » (GPEM/DDEN)**
 - *http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=3935*
 - Rattaché à l'OEAP (Observatoire Economique de l'Achat Public)
 - Elabore des documents pratiques, juridiquement sûrs (validés par l'OEAP) pour aider les acheteurs publics à intégrer l'environnement et le développement durable dans leurs marchés



l'achat public durable doit s'inscrire dans une démarche plus large visant à réduire les quantités consommées grâce à la sensibilisation des utilisateurs.



Fiche I : matériel de bureautique

- **Objectif pour 2010** : 60% des nouveaux matériels achetés
 - Soit performance équivalente à celle du référentiel TCO et % minimal de matériaux recyclés
 - Soit performance équivalente à celle de l'écolabel européen
- **Dès 2008** : obligation de performances de consommation énergétique au moins égale à celle du référentiel Energy star pour tous les marchés
- **Moyens d'action proposés** : allonger la durée d'utilisation des ordinateurs jusqu'à 5 ans



Fiche 2 : solutions d'impression

- **Objectif pour 2010 :**
 - suppression des imprimantes jet d'encre
 - non remplacement de 80% des imprimantes individuelles
 - développement des copieurs multifonctions
 - 100% des cartouches laser ayant des caractéristiques équivalentes au label NF environnement
 - 100% des cartouches usagés reprises (prestataires, struct. d'insertion)
- **Indicateurs de suivi :**
 - Rapport nb d'imprimantes et de copieur / nb de postes
 - Rapport nb d'imprimantes et de copieur achetés ou loués dans l'année / nombre de postes achetés ou loués dans l'année
 - Rapport nb d'imprimantes individuelles / nb total d'imprimantes
 - Rapport nb d'imprimantes individuelles achetées ou louées dans l'année / nb total d'imprimantes et de copieurs achetés ou loués dans l'année



L'exemple du CNRS

- **Exigences :**
 - **Alimentation efficace** : 80plus silver (gold au moins en option pour les serveurs)
 - **Energy star** 5.0 (clients), draft 1.0 (serveurs)
 - **TCO** pour les écrans, **EPEAT** (ou équivalent) pour les postes clients pour les serveurs
 - **Indicateur de performance environnementale** des différentes configurations visible (éco-profil)
 - **Code de bonne conduite** (ou équivalent) lié aux conditions de travail dans les chaînes de productions



 **Directive 2002/96/CE du 27 janvier
2003 relative au déchets d'équipements
électriques et électroniques (DEEE)**

transposée en droit français par le Décret
n°2005-829 du 20 juillet 2005

- Favoriser le recyclage du matériel usagé



Normes globales

Iso 14000 : série de normes qui concernent le management environnemental, dont la **norme 14001**.



EMAS : Eco Management and Audit Scheme, également appelée **éco-audit**, est une norme européenne.



recycler
réduire
réutiliser
responsabiliser



EcolInfo



Questions ?